S PROFESSIONNELLES

GORMAN, LL.B.,
ccesseur de L. A. Olivier)
Solliciteur, Notaire, Etc.
—BUREAU—
les Rues Rideau et Sussex
OTTAWA, ONT.
NT A PRETER

URT & MACCRAKEN
Procureurs, Notaires, Etc.
RIO ET QUEBEC
Ontario Chambres, Ottawa, Ont.

ARA & REMON
SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.
, rue Sparks, Ottawa, O.
ES DE L'HOTEL RUSSELL
ARA, C. B. E. P. RENON

, McLean & Blanchet,
AVOCATS
olliciteurs, Agents Parlementaires,
res, Notaires, etc, etc.
—o—
Rue Elgin, Ottawa
(EN FACE DU RUSSELL)
er. D. L. McLean. C.A.B.ancher.

McLAURIN, L.L.B.
AVOCAT, ETC,
: 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER
at, Solliciteur, Etc.
la Cour Suprême, le Parlement et
s Départements Publics.
ntario Chambers, Ottawa, O.

OD, C. R., Avocat, Cours Fédérales
uébec, 138 rue Wellington, Ottawa

LOR McVETTY
, SOLLICITEUR, ETC.
— BUREAU : —
Ontario Chambers, Ottawa.

CHRYSLER & GODFREY
OCATS, SOLLICITEURS
la Cour Suprême et le Parlement
ion, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
EWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY.

LIN & CODE
cats, Solliciteurs, Etc.
EGAN, RUE SPARKS
s-à-vis l'Hôtel Russell.

dley & Snow
SOLLICITEURS POUR LA COUR
REME, NOTAIRES, ETC.
DLEY. A. T. SNOW.
prêter à 6 p. c. avec privilège de
n aucun temps.

DRY & POWELL
cats, Solliciteurs, Etc.
OUR LA COUR SUPRÊME ET LES
DEPARTEMENTS.
ue Sparks, en face de l'Hotel Russel
W. Gundry. F. C. Powell.

DENTISTERIE
ATELIERS DE DENTISTE A HULL
d'égal même à Ottawa
B. S. Stackhouse, dentiste,
collège de Howard, Boston,
ur la Province de Québec,
vrir d'élégants ateliers de
r la rue Principale, à Hull,
bureau de Poste, où il se
inuellement.

. F. LEMIEUX
licitenr, etc, Agent pour la Cour
le Parlement et les Départements publics.
: 744 Rue Sparks, Ottawa.

R FISSIAULT
—DENTISTE—
RUES RIDEAU et SUSSEX
—OTTAWA—
bureau : de 9 à 5 heures.

TCH, 435 rue Wellington
pour la vente des corsets fits
Yatisi et autres genres.
ps confectionné sur commande

COLLINS A toujours en mains
nt complet d'articles de mode
ix, 310 rue Wellington, Ottawa

VOTRE PAIN, TARTES, PAIN DE
S, à la Boulangerie Union.
priétaire.
RUE DALHOUSIE—216

N KERRIGAN
OMBIER SANITAIRE
nt recommandé pour le posage
appareils de chauffage.
Rue LYON, OTTAWA

J. STEWART
provincial et ingénieur civil,
essus de la pharmacie Mac-
rue WELLINGTON, Ottawa.

ER McLEAN & BLANCHET
AVOCATS
, Procureurs, Agents Parlementaires
res, Notaires, Etc., Etc.
RUE ELGIN, OTTAWA.
(Devant le Russell).

ELLE INVENTION
Pas de Mal de Dos.
Facile à Manier
% de hêtre ont été sciées par un
heures de temps. Des centaines
ont scié de 5 à 6 cordes chaque
exactement" ce dont chaque fer-
ion a besoin. Le premier ordre
sinage vous assurera l'agence. Pas
r, nous fabriquons dans le Ca-
, pour avoir le Catalogue illustré,
TS à tous.
DING SAWING MACHINE
211 S. Canal St., Chicago, Ill.

TWEEDS du PRINTEMPS

SOUVENEZ - VOUS

— QU'UN DE NOS —

Principaux Departements

— EST CELUI DE —

TailleuR

M. GALLAGHER si bien connu vous donnera satifaction

PIGEON
PIGEON
& CO.

Enseigne de la Boule Noire

RUE RIDEAU

STROUD & Freres

Vendent un Thé de choix pour le prix minime de 30cts par livre, soit du Noir, du Japon ou du Mêlé.

109 Rue Rideau et 172 Rue Sparks

DERNIERE HEURE

CRISE A TORONTO

Refus du gouvernement de venir en aide à plusieurs chemins de fer.

Plusieurs députés ministériels refusent de supporter M. Mowat.

Toronto, 20—L'annonce faite à la chambre, aujourd'hui, que le gouvernement Mowat n'accorderait d'octroi qu'aux chemins de fer du nord de la province, dans Algoma et le Nipissingue, a soulevé des protestations de la part de plusieurs députés ministériels intéressés à faire aider des lignes de chemins de fer dans leurs comtés respectifs.

Au sujet de l'aide accordée au chemin de fer de Nipissingue et de la baie James, on accuse le gouvernement de céder à la pression des grandes villes comme Toronto et Hamilton, qui sont intéressées dans la construction de ce chemin qui doit leur amener tout le trafic du district de Nipissingue, de Mattawa et du lac Témiscamingue, trafic qui descend actuellement à Kingston et à Ottawa par voie du Pacifique.

Les députés interessés dans d'autres chemins de fer et dont les demandes sont refusées, sont

W. D. Balfour, Essex Sud,
Alfred Evanturel, Prescott,
Peter Graham, Lambton-Est,
Col. James Morin, Welland,
Alexander Robillard, Russell,
Dr McMahon, Wentworth-Nord,
J. A. McAndrew, Renfrew Sud,
Gaspard Pacaud, Essex-Nord,
E. H. Bronson, Ottawa.

La majorité du gouvernement va être beaucoup diminuée, car ces députés voteront ou contre le bill des chemins de fer ou s'abstiendront On ne croit pas qu'elle dépasse dix voix.

Décès d'un journaliste

On nous annonce de Morrisburg le décès de M. H. C. Kennedy, éditeur et rédacteur du *Courrier* de Morrisburg. M. Kennedy n'était malade que depuis quelques jours. Son fils lui succèdera à la rédaction du journal.

La Question des Jésuites

Les ministres presbytériens s'adressent directement à la reine pour obtenir le désaveu

Montréal, 20—Les ministres presbytériens de Montréal se sont réunis en assemblée, hier, sous la présidence du Revd J. Barclay.

Après l'expédition d'affaires de détail, le Revd J. Patterson donna lecture d'une lettre reçue du Gouverneur Général regrettant son incapacité de demander à la Reine de désavouer l'Acte des Biens des Jésuites.

Une discussion animée s'engagea et finalement, après avoir declaré mal fondée la raison donnée par le Gouverneur-Général, on décida, à l'unanimité d'envoyer une pétition à Sa Majesté demandant ce désaveu.

Suicide d'une femme

Dans un moment d'aberration mentale

Montréal, 20—Ce matin, vers cinq heures, M. Robert Throusby en se levant fut étonné de ne pas voir sa femme dans son lit et courut éveiller un des ses garçons pour savoir s'il avait vu sa mère. Ce dernier descendit à la cuisine et fut frappé d'étonnement au spectacle qui se présenta à sa vue. Sa mère était étendue sur le plancher, près du poêle, baignant dans son sang. Un long couteau de boucher tout maculé reposait à ses côtés. Elle avait à la gorge une large blessure ayant une profondeur de trois pouces et demi.

La défunte s'appelait Sarah Hillis et demeurait au No 65 rue Délisle. Depuis longtemps elle était sujette a des a taques d'épilepsie qui la rendaient maniaque. Le Dr Armstrong qui la soignait avait averti la famille du danger qu'elle courait et on avait décidé de l'envoyer dans quelques jours à l'asile de la Longue Pointe.

Le coroner averti a tenu une enquête et a rendu le verdict suivant: Suicide dans un moment d'aberration mentale.

Rendez compte

Montréal, 20—L'honorable juge Gill, siégeant à Joliette, a rendu jugement hier, dans une cause de la corporation de Sainte Julienne, comté de Montcalm, contre M. Desaulniers, secrétaire-trésorier de cette municipalité. Il a condamné ce dernier à rendre ses comptes, ce qu'il refusait de faire.

M. C. A. Cornellier et M. Olaus Therrien, occupaient pour la corporation de Sainte Julienne.

Révélations et arrestations

Montréal, 41—Un nommé Jean Rodrigue, qui a été arrêté l'automne dernier, à la Beauce et condamné au pénitencier pour avoir tiré un coup de revolver sur un habitant de sa paroisse, est actuellement à Saint Vincent-de Paul. Il a fait des révélations qui ont amené l'arrestation par les agents Patry et Summerville, de la police provinciale, de deux frères nommés Théodore Poulin, de St-George de Beauce, et Joseph Poulin, de St-Côme, à l'instigation desquels ils auraient incendié la grange de M. J. B. Mercier, percepteur du revenu des licences, qui leur avait fait payer l'amende pour vendre illicitement des spiritueux. Le grand connétable Grosleau faisait partie de l'expédition qui a amené l'arrestation de ces deux coquins.

Mort de Jules Xhrouet

Montréal, 21—L'éminent artiste belge, Jules Xhrouet, est décédé, hier soir à six heures, à sa résidence rue Ste Catherine.

Sa mort a été causée par un érysipèle qu'il a contracté, il y a deux semaines à Sorel.

M. Xhrouet est né à Spa en Belgique, dans l'année 1866; il a fait ses études musicales au Conservatoire de Liège.

Dans la Capitale

Petites notes

La glace de la rivière Ottawa est devenue très dangereuse entre la Pointe à Gatineau et New Edinburgh. Une voiture a enfoncé hier, et ses occupants ont failli se noyer.

Sir Charles Tupper doit visiter le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest avant de retourner en Angleterre.

Le correspondant de l'*Empire*, à Ottawa, donne cours à la rumeur d'après laquelle le *Mail* et le *Globe* seraient à la veille de se fusionnier, pour ne faire qu'un seul et même organe du parti libéral, au lieu de deux se faisant concurrence, comme à présent.

Honoré Brenot, David Plaud et Joseph Lafrance, de Tétreauville sont accusés devant le Recorder de Hull d'avoir refusé de payer la barrière sur le chemin d'Aylmer. MM. Rochon et Champagne défendent les accusés.

Bas-relief d'Ottawa et de Hull

On expose actuellement dans la vitrine chez M. A. D. Richard et fils, rue Sussex, un bas-relief magnifique de la ville d'Ottawa et de la ville de Hull.

Ce bas-relief dont l'échelle horizontale est de 1000 pieds au pouce et l'échelle verticale 200 pieds au pouce, est fait sur plâtre et colorié en rouge et en vert.

La configération de la ville d'Ottawa et de ses alentours, de même que le cours de la rivière d'Ottawa, de la rivière Rideau et des chûtes des Chaudières y sont parfaitement tracés. Les emplacements des principaux édifices publics, des églises parcs et cimetières y sont aussi indiqués. C'est un travail très bien fait, dû à la main du cher Frére Pellerinus, de Montréal, autrefois directeur de l'Académie Commercial à Québec. Le Frère Pellerinus est le frère du Révérend Père Dallaire, de l'église St Jean-Baptiste. Ce bas relief est offert en vente pour la somme de $25. C'est un beau travail et un ornement formant un cadre de 3 pieds sur 2½ pieds.

Le cher Frere Pellerinus a déjà fait les bas-reliefs de Montréal, Québec et des chûtes Niagara.

Les noms des rues

Il y a eu, hier soir, séance du comité des travaux à laquelle on s'est occupé de faire quelques changements dans le nom des rues des nouveaux quartiers.

Sur proposition de M. l'échevin Durocher, le nom de la rue Water a été changé en celui de rue Saint Jean Baptiste. M. Durocher a fait remarquer avec raison que les patrons de chaque nationalité avaient leur rue à l'exception du patron des Canadiens Français. Il y avait la rue St André, la rue St Georges, la rue St Patrick, mais pas de rue St Jean Baptiste. La proposition de M. Durocher a été adoptée unanimement.

M. Stephens ayant fait savoir qu'il n'acceptait pas le contrat qu'on lui offrait à son prix pour fournir les madriers et le cèdre à la cité, il a été decidé que le contrat pour les madriers serait accordé à M. Rathburn, et le contrat pour le cèdre à M. F. Cox.

Johns vs Griffin

Les jurés ont rendu un verdict en faveur de Johns *vs* Griffin. C'était une poursuite pour $1,400 pour salaire. Johns avait été engagé comme agent pour le cirque Baylis et Griffin, et ce cirque a failli. Griffin va maintenant être poursuivi pour parjure pour avoir juré que Johns était en société avec lui et Baylis, et non pas à salaire.

Un caucus orangiste

Un caucus des députés protestants et orangistes a eu lieu, ce matin, à la chambre des communes pour s'entendre sur la ligne de conduite à suivre au sujet du bill des Jésuites. Une quarantaine de députés y assistaient mais tous ne sont pas décidés à voter pour la motion de M. O'Brien.

Un décès à Montebello

Le comté d'Ottawa vient de perdre un de ses meilleurs hommes dans la personne de M Bazile Charlebois, décédé à Montebello la semaine dernière. Il était âgé de 51 ans et cette vie relativement courte a été bien remplie. On peut dire de lui: *Transiit benefeciendo*. Dans la famille comme dans les sphères publiques le regretté défunt a toujours déployé les qualités qui font le bon père et le bon citoyen Ses compatriotes le tenaient en haute estime. Tour à tour maire de N-D de Bonsecours, fondateur et président de sociétés nationales, directeur de comices agricoles, il mettait aux services des siens ses connaissances et son activité.

Parmi les parents qui le pleurent nous remarquons les Révérendes Sœurs St Bazile, Ottawa, et Marie Joséphine, Mattawa.

Les funerailles, qui ont eu lieu lundi, avaient attiré un concours de personnes tel que la paroisse n'en avait vu depuis longtemps. De tous côtés on était venu donner une dernière marque d'estime à cet homme de bien.

Le succès des hoteliers

Une dépêche de Québec nous apprend que les résolutions présentées à la législature, ont été adoptées par la législature.

Il ne faudra à l'avenir que vingt-cinq signatures pour les hôteliers et trois pour les épiciers. On ne pourra poursuivre en vertu de la clause des mineurs que si l'hôtelier a agi sciemment. Dans tous les cas, le gouvernement seul aura le pouvoir d'exercer des poursuites contre les delinquants.

Cour suprême

Les causes de la province de Québec sont maintenant devant la Cour Suprême. Il y en a quatorze et lorsqu'elles auront été décidées on prendra celles d'Ontario.

On a commencé hier la plaidoirie dans la cause de Monette vs Lefebvre et al. MM. Lacoste et Pagneulo, C. R., représentant l'appellent et MM Geoffrion, C. R. et Robidoux, représentant les intimés.

L'appelant a intenté une action en dommage contre les défendeurs qui sont commissaires d'école de la paroisse de St Philippe, comté de Laprairie, pour un prétendu libelle contenu dans une résolution adoptée à une assemblée des commissaires.

La cour Supérieure a accordé $200 de dommages aux demandeurs et ce montant a été réduit à $40 par la cour d'Appel. La cause a ensuite été portée devant la cour Suprême.

Pendant l'argumentation, hier, plusieurs des juges ont déclaré que la cause n'était pas sous la juridiction du tribunal, vu que le montant réclamé était moins que $2,300

Les jugements suivants ont été rendus: Banque Maritime vs Troop, appel accordé avec frais; Robertson vs Wigle, appel accordé avec frais.

DEVANT LE MAGISTRAT DE POLICE

Présidence de M. O'Gara.

Annie Irwie, ivre et causant de désordre, $10 d'amende et $2 de frais.

Mary Galwin, ivre, acquittée.

Alex. Seguin, ivre, $2 d'amende et $1 de frais.

F. Vanderlip, vente de liqueurs en dehors des heures reglémentaires, $20 d'amende et les frais.

CITE DE HULL

REGLEMENT NO. 43,

Autorisant l'Emission de Debentures

Au Montant de $100,000

Province de Québec,
District d'Ottawa }

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, mercredi, le treizième jour de mars, mil huit cent quatre vingt-neuf et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire E. d'Odet d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Ardouin, Scott, Barette, Marston, Landry, Viau, Aubry, Graham et Champagne, formant un quorum du dit conseil.

Le Règlement suivant est lu, adopté et passé.

REGLEMENT No. 43

AUTORISANT L'EMISSION DE DEBENTURES

AU MONTANT DE $100,000

Il est ordonné, résolu et statué par Règlement du conseil de la cité de Hull, et le dit conseil ordonne, résolu et statue comme suit, savoir:

Attendu que la corporation de la cité de Hull a, par résolution de son conseil passée à une assemblée tenue le quatre mars courant décidé, et qu'il est opportun de prolonger d'avantage, et d'étendre son aqueduc, déjà en partie construit et en opération, dans les limites de la cité de Hull, et de rélier ou raccorder certaines portions des ses tuyaux à l'eau encore isolées afin d'étendre son utilité à un aussi grand nombre que possible des contribuables de la dite cité, et de protéger d'une manière plus efficace, la propriété en général contre les attentates de l'incendie, ainsi que d'acquiter les obligations impayées qui ont été encourues pour des fins analogues, durant le cours de l'année dernière, et de pourvoir à tout autre objet se rapportant au dit aqueduc;

Et attendu que par une autre résolution passée le treizième jour de mars aussi courant, le dit conseil a décidé d'adopter les moyens de procurer à cette cité les avantages qui résulteraient de la construction d'un pont sur la rivière Gatineau, reliant la cité de Hull et le village de la Pointe Gatineau, ainsi que du transfert des édifices judiciaires du district d'Ottawa, du village d'Aylmer à la cité de Hull.

Et attendu que pour éviter des dépenses et des délais inutiles, il a été jugé préférable d'inclure dans un même Règlement, les montants affectés aux fins de l'aqueduc, avec ceux des inés aux entreprises mentionnées dans la section précédente;

Et attendu qu'il importe de se procurer les moyens nécessaires pour subvenir au coût de ces travaux et à l'acquit des obligations impayées comme susdit, en vertu de l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITE DE HULL et ses amendements, comme de toutes autres lois affectant la dite corporation;

Et attendu que l'intérêt et le fonds d'amortissement sur l'emprunt de cent mile ($100,000) piastres à être effectué par le pré ent Règlement, et sur les emprunts précédents s'élevant ensemble à la somme totale de cent quarante mille ($140,000) piastres, absorbe la plus d'un tiers des revenus de la dite cité de Hull, ou de la corporation de la cité de Hull;

Il est en conséquence ordonné, résolu et statué par le présent Règlement, lequel cependant n'aura force et effet qu'après avoir été approuvé par les deux tiers de la majorité en nombre et en valeur de la propriété immobilière cotisée des électeurs propriétaires de la dite cité de Hull, dans les trente jours après sa passation par le conseil, telle approbation devant être exprimée en et de la manière pourvue par la section 95 de l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITE DE HULL comme suit, savoir:

Que pour prolonger davantage et étendre l'aqueduc, dans les directions jugées nécessaires et avantageuses par le conseil, y poser les tuyaux et les conduits de l'eau de dimensions convenables, les soupapes ou valves et les borne-fontaines en nombre suffisant, et pour relier ou raccorder les différentes portions de ses tuyaux à l'eau encore détachés, ainsi que pour acquitter les obligations impayées qui ont été encourues pour des fins analogues, durant le cours de l'année dernière et pourvoir à tout autre objet se rapportant au dit aqueduc; et pour construire le Pont de la Gatineau et la maison d'audience et la prison en cette cité—le conseil de la cité de Hull soit, et il est par le présent Règlement autorisé à émettre, vendre et négocier pour et au nom de la corporation de la cité de Hull des Débentures, portant intérêt au taux de cinq par cent (5 o/o) par an pour un montant n'excédant pas cent mile ($100,000) piastres;

Que les dites Débentures, lorsqu'ainsi émises, seront signées par le maire de la dite cité, et contre-signées par le secrétaire-trésorier d'icelle, et scellées du sceau corporatif de la dite cité de Hull;

Que les dites Débentures seront faites payables au porteur d'icelles dans vingt-cinq ans de et après la date de leur émission au bureau de la Banque de Montréal, à Ottawa;

Que l'intérêt susdit sera payable le premier jour du mois de mai et du mois de novembre de chaque année après leur dite émission, au bureau de la dite Banque de Montréal, à Ottawa;

Qu'il sera annexé à chaque dite Débenture, des coupons pour le montant des dits paiements semi-annuels de l'intérêt, lesquels dits coupons seront signés par le maire et contre-signés par secrétaire-trésorier de la cité; et les dits coupons seront payables au porteur d'iceux lorsque, et immédiatement après que l'intérêt semi annuel mentionné à la dite Débenture deviendra dû, et seront lors du paiement d'iceux livrés au secrétaire-trésorier;

Qu'il sera annuellement prélevé sur les contribuables de la dite cité, et il est par le présent affecté, à même les revenus du dit conseil une somme de cinq mille ($5000) piastres pour pourvoir au paiement de l'intérêt ci-dessus, sur les dites Débentures, dans toute et chaque année de et après l'émission des susdites Débentures, jusqu'à pleine échéance d'icelles;

Qu'il sera et qu'il est par le présent Règlement, créé et établi, pour le rachat des dites Débentures, à leur échéance, à même les revenus de la dite cité de Hull un fonds d'amortissement de deux mille ($2000) piastres laquelle dite somme de deux mille ($2000) piastres sera annuellement prélevée entre les mains du trésorier de la Province de Québec tel que pourvu et requis par loi, et restera déposée entre les mains du dit trésorier de la province avec les intérêts qui accroîtront sur icelle jusqu'à ce qu'elle soit arrivée au chiffre de cent mille ($100000) piastres;

Que l'émission des Débentures ci-dessus, et le principal, l'intérêt et le fonds d'amortissement sur icelles seront, et sont par les présent, garantis et assurés sur les fonds généraux de la dite cité de Hull, et de la corporation de la dite cité;

Que l'emprunt ainsi contracté sera et est par le présent Règlement affecté aux fins susdites, ainsi qu'il suit, savoir:

Pour prolonger et étendre davantage l'aqueduc de cette cité dans les directions jugées nécessaires et avantageuses par le conseil, y poser les tuyaux et des conduites de l'eau de dimensions convenables, les soupapes ou valves et les borne fontaines en nombre suffisant, et pour relier ou raccorder les différentes portions de ses tuyaux à l'eau encore détachés, vingt-neuf mille vingt-neuf piastres ($29029.92) et quatre-vingt douze cents;

Pour établir et équiper une station de feu, deux mille piastres ($2000);

Pour établir un système éfficace de sonnerie d'alarme pour les incendies, deux mille cinq cents piastres ($2500);

Et pour acquitter les obligations impayées qui ont été contractées exclusivement pour les fins du dit aqueduc, durant le cours de l'année dernière, trente-six mille quatre cent soixante-dix piastres ($36470.08 et huit cents;

Pour construire le pont sur la rivière Gatineau pour relier la cité de Hull au village de la Pointe Gatineau, quinze mille ($15000) piastres;

Et pour construire la Maison d'Audience et la Prison du district d'Ottawa en la cité de Hull, quinze mill ($15.000) piastres.

Donné sous le Sceau commun de la corporation de la cité de Hull, les jours et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés.

[Signé] E. d'ODET d'ORSONNENS.
[Signé] J. O LAFERRIÈRE Maire.
Sec.-Trés.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'une assemblée générale des électeurs propriétaires des propriétés immobilières cotisées de la cité de Hull, aura lieu à l'endroit où ce conseil tient ordinairement ses séances, à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, jeudi, le onzième jour d'avril prochain, à dix heures de l'avant-midi aux fins de prendre en considération le Règlement No. 43, en vertu duquel le conseil de la cité de Hull est autorisé à négocier un emprunt de cent mile ($100 000) piastres applicable aux fins y exprimées, et pour approuver ou désapprouver le dit Règlement No. 43, et pour déterminer si un poll sera tenu à cet effet; le tout conformément à la loi, et à des résolutions du conseil de la cité de Hull, passées à des sessions tenues respectivement les quatrième et treizième jours du mois de mars courant.

Donné en la dite cité de Hull, ce treizième jour du mois de mars, mil huit cent quatre vingt-neuf

(Signé) J. O. LAFERRIERE,
Sec-Trésorier.

Je J. Olivier Laferière, Secrétaire-Trésorier de la cité Hull, dans le district d'Ottawa, certifie que ce qui précède est une copie conforme du Règlement No. 43 et de l'avis sy rapportant, passé par le conseil de la dite cité de Hull, à une assemblée tenue le treizième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Donné ce treize mars 1889.

J. O. LAFERRIERE,
Sec.-Trés.

L'administration de notre journal ne sera responsable d'aucun compte contracté en son nom à moins d'un ordre signé par le directeur.

L'administration ne reconnaîtra aucun reçu donné en son nom à moins que ce reçus soient donnés par nos collecteurs autorisés.

L'ADMINISTRATION

Société Saint-Pierre D'OTTAWA

AVIS

La contribution du décès de M Wilfrid Rose est maintenant due et sera exigible le 17 avril prochain sans autre avis.

Par ordre,
E. G. LACHANCE,
Sec.-Arch.

Avis aux Hôteliers et aux Marchands de Liqueurs

Toutes personnes désirant obtenir une license d'hôtel ou de magasin, pour l'année commençant au 1er mai 1889, devront produire leurs demandes à l'inspecteur avant le 1er avril prochain, car aucune demande ne sera acceptée après cette date.

On peut obtenir des formules de demandes en s'adressant à l'Inspecteur, à son bureau à l'hôtel de ville tous les jours entre dix heures et midi.

JOHN O'RIELLY,
Inspecteur.

Ottawa, 18 mars 1889

A Vendre à bon Marché

Portes et chassis, bois préparé, moulures, vitres peintes, huiles, peintures, cuir et fournitures de chaussures chez

E. WOODLAND,
38 rue Besserer, près du bassin du Canal

Grande Vente Argent Comptant

HABILLEMENTS DE PRINTEMPS

NOUVELLES MARCHANDISES

BRYSON, GRAHAM & CIE

Habillement d'hommes,	Pardessus de printemps,	Habillements d'enfants
Habillements d'hommes,	Pardessus de printemps,	Habillements d'enfants
Habillements d'hommes,	Pardessus de printemps,	Habillements d'enfants
Habillements d'hommes,	Pardessus de printemps,	Habillements d'enfants
Habillements d'hommes,	Pardessus de printemps,	Habillements d'enfants
Habillements d'hommes,	Pardessus de printemps,	Habillements d'enfants

Bryson, Graham & Cie,

Nos 148, 150, 152 et 154 RUE SPARKS.

Demandez les Fils de Clapperton, les meilleurs. Bryson, Graham & Cie.

Pour établir et équiper une station de feu, deux mille piastres ($2000);

Pour établir un système éfficace de sonnerie d'alarme pour les incendies, deux mille cinq cents piastres ($2500);

Et pour acquitter les obligations impayées qui ont été contractées exclusivement pour les fins du dit aqueduc, durant le cours de l'année dernière, trente-six mille quatre cent soixante-dix piastres ($36470.08 et huit cents;

Pour construire le pont sur la rivière Gatineau pour relier la cité de Hull au village de la Pointe Gatineau, quinze mille ($15000) piastres;

Et pour construire la Maison d'Audience et la Prison du district d'Ottawa en la cité de Hull, quinze mill ($15.000) piastres.

Donné sous le Sceau commun de la corporation de la cité de Hull, les jours et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés.

[Signé] E. d'ODET d'ORSONNENS.
[Signé] J. O LAFERRIÈRE Maire.
Sec.-Trés.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'une assemblée générale des électeurs propriétaires des propriétés immobilières cotisées de la cité de Hull, aura lieu à l'endroit où ce conseil tient ordinairement ses séances, à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, jeudi, le onzième jour d'avril prochain, à dix heures de l'avant-midi aux fins de prendre en considération le Règlement No. 43, en vertu duquel le conseil de la cité de Hull est autorisé à négocier un emprunt de cent mile ($100 000) piastres applicable aux fins y exprimées, et pour approuver ou désapprouver le dit Règlement No. 43, et pour déterminer si un poll sera tenu à cet effet; le tout conformément à la loi, et à des résolutions du conseil de la cité de Hull, passées à des sessions tenues respectivement les quatrième et treizième jours du mois de mars courant.

Donné en la dite cité de Hull, ce treizième jour du mois de mars, mil huit cent quatre vingt-neuf

(Signé) J. O. LAFERRIERE,
Sec-Trésorier.

Je J. Olivier Laferière, Secrétaire-Trésorier de la cité Hull, dans le district d'Ottawa, certifie que ce qui précède est une copie conforme du Règlement No. 43 et de l'avis sy rapportant, passé par le conseil de la dite cité de Hull, à une assemblée tenue le treizième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Donné ce treize mars 1889.

J. O. LAFERRIERE,
Sec.-Trés.

L'administration de notre journal ne sera responsable d'aucun compte contracté en son nom à moins d'un ordre signé par le directeur.

L'administration ne reconnaîtra aucun reçu donné en son nom à moins que ce reçus soient donnés par nos collecteurs autorisés.

L'ADMINISTRATION

Société Saint-Pierre D'OTTAWA

AVIS

La contribution du décès de M Wilfrid Rose est maintenant due et sera exigible le 17 avril prochain sans autre avis.

Par ordre,
E. G. LACHANCE,
Sec.-Arch.

Avis aux Hôteliers et aux Marchands de Liqueurs

Toutes personnes désirant obtenir une license d'hôtel ou de magasin, pour l'année commençant au 1er mai 1889, devront produire leurs demandes à l'inspecteur avant le 1er avril prochain, car aucune demande ne sera acceptée après cette date.

On peut obtenir des formules de demandes en s'adressant à l'Inspecteur, à son bureau à l'hôtel de ville tous les jours entre dix heures et midi.

JOHN O'RIELLY,
Inspecteur.

Ottawa, 18 mars 1889

A Vendre à bon Marché

Portes et chassis, bois préparé, moulures, vitres peintes, huiles, peintures, cuir et fournitures de chaussures chez

E. WOODLAND,
38 rue Besserer, près du bassin du Canal

Les personnes desireuses de se procurer un sac portatif (satchel) à bon marché, doivent aller chez Harwood et Lecourt, 518 rue Sussex.

Bains Turcs d'Ottawa, 26 Rue Albert. Dames admises de 10 hrs A.M. à 3 hrs P.M. Messieurs admis de 3 hrs P.M. à 11 hrs P.M.

Manufacturiers de Valises. Pour avoir une bonne valise allez à la Manufacture, 518 rue Sussex.

Pur vin canadien, seulement $1.00 le gallon impérial, chez CHARLEBOIS et FRERES, 121 rue Rideau.

Drs. Potter & Kidd, 284, rue Wellington. 16j-la

—La clef du Ciel se trouve à St. Sauveur parmi les affaires de conscience qui soutiennent l'âme pendant les terribles épreuves d'ici-bas, pour lesquelles on doit bien se préparer avant qu'il soit trop tard. Montres, jonc de mariage et bijoux à grande réduction de prix, garanties chez H. H. Nores, No. 36, rue Rideau.

Aux voyageurs de commerce. Avant de donner vos ordres, allez à la Manufacture de Valises pour vous procurer une jolie et forte valise pour échantillons, 518, rue Sussex.

Surdite Guerie—Un très intéressant pamphlet illustré de 132 pages, intitulé: *Traité sur la Surdité, Bruits dans la Tête.* Comment vous guerir vous-mêmes et chez vous. Port franco, 6 cts. Adresse: Dr Nicholson, 30, St. John, Montréal.

Valises pour empaquetage faites sur ordre par Harwood et Lecourt, manufacturiers de valises, 518 rue Sussex.

ETABLISSEMENT DE TAILLEUR

Habillements de messieurs faits et réparés. Satisfaction garantie.

A. DAOUST, tailleur,
No. 18 rue Nicholas, Ottawa.
'an 9 1a

10 000 ROULEAUX DE TAPISSERIE

De tout choix, doivent être vendus d'ici au **15 MAI.** Prix depuis 4 cents — en montant. —

5 pour cent d'escompte au comptant

ce qui la met la meilleure marché de la ville. Tapisserie posée pour **10 CENTINS** le rouleau.

Je possède les plus beaux papiers de choix du Canada et des Etats-Unis. Grand assortiment de papiers dorés depuis 25 cents le rouleau, et bordures depuis 5 cents la verge. J'invite le public à venir me faire une visite.

Peinture de toutes Sortes

TOUJOURS EN MAINS.

J. F. BELANGER

297 rue Maria et 428 rue Cooper

EMPLOYEZ

Les Peintures préparées de Howe, pures et sans égales dans le monde.

Fabriquées par

WM. HOWE

Fabricant de Blanc de Plomb et Peintures en couleur,

Rue Rideau,
Succursale, No. 393 Rue Cumberland.

LE SOUSSIGNE a ouvert un nouveau magasin de Nouveautés et de Tailleur au numéro 88½, rue Lyon et est préparé à vendre à bien bon marché et à donner satisfaction à tous.

WM. B. BRADLEY,
88½ rue Lyon.

TAPIS ! TAPIS

Prélarts.
Sommiers elastiques,
Mattelats,
Voitures d'Enfants,
Chaises de repos et sofas

Vous pouvez vous procurer toutes ces marchandises par petits versements à la semaine chez

W. DAVIS
222 RUE WELLINGTON.

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, etc.

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMAND

JOHN SHEPHERD
227, Rue Rideau, Ottawa

Nouvelle Boulangerie.

Pain et gâteaux faits pour familles, fruits et confiseries à bon marché au No. 397, rue Wellington.

JULIEN & CIE

Plombiers, Poseurs d'Appareils à Gaz à l'Eau Chaude et à la Vapeur (basse et haute pression).

Tous les ouvrages sont exécutés sous notre direction.

Les ordres sont remplis avec promptitude.

JULIEN & CIE,
466 rue Sussex.

M. J. & P. CUILLET

EPICERIES

Coin des Rues York et Cumberland
OTTAWA

119 RUE RIDEAU

CLAQUES
Pour Dames

25cts 25cts 25cts

CHAS. J. BOTT,

N. LANDRY

Plombier Sanitaire

POSEUR D'APPAREILS a GAZ

Et à Eau Chaude, Etc.

128 RUE RIDEAU, OTTAWA

PRIX MODERES